INVESTIR AU CAMEROUN

Mai 2022 / N° 121

GRANDS CHANTIERS - AGRICULTURE - ENERGIE - MINES - INDUSTRIE - SERVICES - FINANCE

Les marges de progression du secteur télécom camerounais

Pourquoi les entreprises camerounaises cachent autant leurs comptes ?

Standard Chartered Bank quitte le Cameroun

GRATUIT – NE PEUT ÊTRE VENDU

INVESTIRAU CAMEROUN .COM

Retrouvez chaque jour
l'actualité économique du Cameroun

Compatible tablettes et smartphones

AU SOMMAIRE

DOSSIER

08 • Télécoms, du potentiel encore inexploité

09 • Télécoms : pourquoi le Cameroun a généré deux fois moins de revenus que la Côte d'Ivoire en 2020

10 • Fibre optique : des câbles sous-marins sous utilisés au Cameroun depuis 17 ans, malgré des besoins croissants

10 • Internet : malgré la baisse des prix, le taux de pénétration stagne (22%) depuis 2016 en raison des problèmes de qualité

11 • Le groupe de la Banque mondiale aux côtés du Cameroun pour le développement du numérique

LEADER DU MOIS

33 • Le Belge Patrick Eeckelers prend la tête de l'électricien Eneo, dans un secteur sous haute tension

INTERVIEW

14 • David François Nyeck: « les opérateurs économiques trafiquent leurs comptes pour rémunérer, de façon occulte, leurs capitaux propres»

INVESTIR AU CAMEROUN

Editeur
Stratline Limited

Directrice de la publication
Yasmine BAHRI-DOMON

Chef d'édition
Aboudi OTTOU

Rédaction
Brice R. Mbodiam, Sylvain Andzongo, Idriss Linge, Muriel EDJO.

Opérateur
Médiamania Sàrl
www.mediamania.pro
Maquette : **Jérémie FLAUX,**

Régie publicitaire
regiepub@investiraucameroun.com

Au Cameroun
Albert MASSIMB, almassimb@yahoo.fr
Tel : 00 237 694 66 94 59

Impression
Rotimpres, Aiguaviva, Espagne

Bureau - Distribution Cameroun
Albert MASSIMB, almassimb@yahoo.fr
Tel : 00 237 694 66 94 59

Gratuit – Ne peut être vendu

info@investiraucameroun.com - www.investiraucameroun.com

L'ACTUALITÉ EN BRÈVES

GESTION PUBLIQUE ..... P 17-19

ECONOMIE ..... P 20-24

FINANCE ..... P 25- 28

AGRICULTURE ..... P 29-30

ENERGIES ..... P 31-32

57 573 tonnes

Au cours des trois premiers mois de l'année 2022, les producteurs de bananes en activité au Cameroun ont exporté 57 573 tonnes au total, en hausse de 2 673 tonnes (+4,8%) par rapport aux 54 900 tonnes exportées au cours de la même période en 2021. Selon les pointages effectués par l'Association bananière du Cameroun (Assobacam), cette performance est à mettre à l'actif de la société des Plantations du Haut Penja (PHP).

Seul producteur local à avoir vu les expéditions de ses produits vers le marché international croître à fin mars 2022, cette filiale de la Compagnie fruitière de Marseille, leader du marché de la banane au Cameroun, a exporté 49 088 tonnes. Ce qui révèle une augmentation de 3 566 tonnes, en comparaison avec les 45 522 tonnes exportées à fin mars 2021.

24 milliards de FCFA

Selon le rapport de politique monétaire que vient de publier la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac), l'institut d'émission commun aux six États de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA et Guinée équatoriale), les créances en souffrance (crédits bancaires non remboursés par les emprunteurs, NDLR) ont une nouvelle fois connu une augmentation dans cet espace communautaire, au 31 décembre 2021.

« L'encours des créances en souffrance s'est élevé à 1 938 milliards de FCFA au 31 décembre 2021, en hausse de 24 milliards de FCFA (+1,3%) comparativement au niveau qui prévalait un an auparavant », indique la banque centrale dans son rapport. L'institut d'émission n'explique pas les raisons de cette augmentation.

4 000

Au total, 4 149 candidats ressortissants des six pays de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA et Guinée équatoriale) prendront part aux épreuves écrites du concours de recrutement de 45 agents d'encadrement supérieur annoncé en fin d'année 2021 par la Beac. Les épreuves se dérouleront le 28 mai 2022 dans les capitales des six pays de la Cemac et à Paris, où cette banque centrale dispose d'un bureau.

Avec un contingent de 2 146 postulants éligibles à ce concours de recrutement, le Cameroun présente à lui tout seul plus de la moitié des candidats en lice. Ce pays présenté comme la locomotive économique de la zone Cemac affiche pratiquement quatre fois le nombre de candidats du Tchad, qui détient le 2e contingent avec 545 postulants.

6%

Avec un taux d'intérêt moyen de 6% en mars 2022, les bons du Trésor assimilables (titres publics dont la maturité n'excède pas 52 semaines, NDLR) émis par les six pays de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA, Guinée équatoriale) sur le marché des titres publics de la Beac ont atteint leur niveau le plus élevé sur une période de neuf mois.

Mais, selon la Cellule de règlement et de conservation des titres (CRCT) de la Beac, le Cameroun s'en tire plutôt à bon compte. Dans le détail, alors que le taux d'intérêt moyen servi par le Cameroun sur ses titres de court terme a culminé à 2,53%, soit un peu plus de la moitié du taux moyen global du marché (6%), un pays comme le Tchad affiche un taux de 6,78% au cours de la même période.

LE BRITANNIQUE STANDARD CHARTERED BANK QUITTE LE CAMEROUN ET SIX AUTRES PAYS D'AFRIQUE ET DU MOYEN-ORIENT

Le groupe bancaire britannique Standard Chartered Bank a annoncé le 14 avril 2022 qu'il se désengage de sept pays d'Afrique et du Moyen-Orient. Dans le détail, apprend-on officiellement, ce groupe bancaire se prépare à fermer ses filiales au Cameroun, en Angola, en Gambie, en Jordanie, au Liban, en Sierra Leone et au Zimbabwe. Ce départ, consécutif à l'ambition du groupe de se concentrer sur des marchés plus rentables et à croissance plus rapide, devrait prendre la forme de cessions des actifs, apprend-on de bonnes sources. Selon la banque, les négociations avec le repreneur de sa filiale camerounaise sont déjà en cours.

En effet, dans le secteur bancaire au Cameroun, bien qu'étant bien positionné sur le segment de banque d'entreprise, Standard Chartered Bank fait figure de petit poucet depuis plusieurs années. Selon les données de la banque centrale, à fin janvier 2022, par exemple, cette institution bancaire affiche seulement 83,9 milliards de FCFA de crédits à l'économie, ce qui représente seulement 1,94% de parts de marché.

Sur ce registre, la filiale locale du groupe bancaire britannique fait beaucoup moins qu'Afriland First Bank, le leader du marché avec 20,83% de parts, mais beaucoup mieux que l'Américain Citi Bank (1,63%), la banque désormais à capitaux majoritairement publics UBC (0,67%), et la banque publique BC-PME (0,58%). Par ailleurs, avec un peu plus de 244 milliards de FCFA de dépôts enregistrés à fin janvier 2022, Standard Chartered Bank Cameroun est également à la remorque du classement. En valeur relative, cette banque affiche seulement 3,91% de parts de marché sur la période, une fois de plus mieux que la Citi Bank (1,23%) ou encore UBC (1,80%).

Au demeurant, ces états financiers de Standard Chartered Bank Cameroun sont consécutifs à des mutations survenues au sein de cet établissement bancaire ces dernières années, et qui, pour certains observateurs du landernau bancaire national, laissaient bien entrevoir l'éventualité d'une cessation des activités dans le pays. En effet, après avoir invité les particuliers détenteurs de comptes renfloués à hauteur de moins de 10 millions de FCFA à les clôturer il y a quelques années, cette banque a décidé, dès le 30 juin 2021, de mettre un terme à son service aux particuliers, pour se dédier entièrement aux entreprises.

Cette décision était d'autant plus compréhensible que, à fin février 2021, les services aux particuliers occupaient déjà la portion congrue de son activité. Selon les données de la banque centrale, ils représentaient seulement 5,73% de la clientèle, dont les dépôts étaient alors largement dominés par les entreprises privées (55,59%) et l'administration publique centrale (21,39%). C'est cette clientèle majeure qui deviendra bientôt orpheline de ce partenaire financier, qui a lancé ses activités au Cameroun en 1986. Il y a donc 36 ans.

Brice R. Mbodiam

TÉLÉCOMS, DU POTENTIEL ENCORE INEXPLOITÉ

Avec environ 20 000 kilomètres de fibre optique déployés à ce jour pour assurer un maillage du territoire jusqu'aux frontières, une connexion à pas moins de cinq câbles sous-marins à fibre optique, un taux de pénétration du téléphone mobile qui approche désormais 100%, une explosion de l'utilisation des smartphones dans le pays, des avancées notables dans l'appropriation de l'usage de l'internet par les populations et les entreprises, le Cameroun apparaît plutôt comme un véritable terreau du développement des télécoms en Afrique centrale. Mais, ces certitudes, parfois brandies comme un trophée dans les discours, viennent d'être bousculées par une étude de la Société financière internationale (SFI), filiale du groupe de la Banque mondiale.

À l'opposé du regard des autorités publiques, qui voient généralement le verre des télécoms au Cameroun à moitié plein, en raison notamment des avancées induites par les colossaux investissements consentis ces 20 dernières années ; la SFI, elle, voit ce verre plutôt à moitié vide. Car, apprend-on, tellement d'opportunités sous-exploitées, ou alors simplement inexploitées, existent encore dans ce secteur. Notamment dans l'optimisation du déploiement et de l'utilisation de la fibre optique, véritable catalyseur du développement des télécoms, et dont les bienfaits, apprend-on, échappent encore à plus de la moitié de la population camerounaise.

Sans nier les efforts consentis jusqu'ici, le Cameroun peut donc faire mieux, peut-on résumer le rapport de la SFI. Et les leviers à actionner pour y parvenir sont connus.

Il reste maintenant à décupler les investissements qui fléchissent malheureusement au fil des ans, et peut-être un sursaut d'orgueil au plan politique. L'ambition affirmée de développer une véritable économie numérique dans le pays en dépend.

Brice R. Mbodiam

Télécoms : pourquoi le Cameroun a généré deux fois moins de revenus que la Côte d'Ivoire en 2020

Selon la Société financière internationale (SFI), le marché des télécoms au Cameroun serait beaucoup moins dynamique que celui de la Côte d'Ivoire, pays d'Afrique de l'Ouest de niveau comparable. *« Les performances actuelles du marché en Afrique montrent que la Côte d'Ivoire, qui présente de fortes similitudes en termes de démographie, d'économie et de topographie, a généré près de 2 milliards de dollars (plus de 1000 milliards de FCFA) de revenus des télécommunications en 2020, soit près du double des performances (…) du Cameroun »*, révèle la filiale de la Banque mondiale dédiée au financement du secteur privé.
Cette avance de la Côte d'Ivoire dans le secteur des télécoms, apprend-on, tient de ce que les opérateurs en activité dans ce pays ont bénéficié d'un environnement plus propice au développement du secteur, mis en place par les autorités publiques. *« Il convient (…) de noter que les deux pays ont signalé à peu près les mêmes performances en matière de PIB d'une année à l'autre pendant plus de 30 ans jusqu'en 2014, date à laquelle le pays d'Afrique de l'Ouest a commencé à tirer les avantages d'importantes réformes du secteur privé et des infrastructures »*, fait observer la SFI.

Sous-déclaration des revenus ?
Mais, d'autres experts soupçonnent aussi une sous-déclaration des revenus de la part des opérateurs en activité au Cameroun. *« La contribution des télécommunications au PIB du Cameroun est inférieure à 3% depuis au moins 2007, contre 7% au Mali et 10% en Côte d'Ivoire (…). Pourtant l'ARPU (le budget moyen mensuel consacré à la téléphonie par un abonné, NDLR) est sensiblement le même d'un pays à l'autre. Pourtant, les opérateurs de téléphonie dans ces pays sont des filiales des mêmes multinationales… »*, fait, par exemple, remarquer Alex-Ariel Tchetgnia, le vice-président de N-Soft, une entreprise qui propose des solutions technologiques innovantes aux États pour maximiser leurs recettes fiscales, notamment dans le secteur des télécoms.
Quoiqu'il en soit, le Cameroun dispose donc encore d'importantes marges de progression. *« Compte tenu de la position régionale du Cameroun, une progression significative (…) des revenus générés par le secteur du numérique n'est pas invraisemblable, et pourrait placer le pays dans une nouvelle ère de développement numérique, dont bénéficieraient tous les acteurs du secteur »*, analyse la filiale de la Banque mondiale.

Démocratisation de la fibre optique
Pour ce faire, estime la SFI, il faudra actionner des leviers tels que la fibre optique, qui est encore un luxe dans le pays, malgré les efforts consentis ces dernières années par les pouvoirs publics et les opérateurs des télécoms pour le déploiement de cette infrastructure névralgique (linéaire actuel d'environ 20 000 km, NDLR).
En effet, selon les données de la SFI, au Cameroun, *« le fibre gap par division administrative »*, qui renvoie aux zones dans lesquelles la fibre optique n'est pas encore déployée ou alors n'est pas encore utilisée, *« touche 14 millions de Camerounais »* en 2020, soit plus de la moitié de la population du pays. Pour rappel, le Cameroun compte une population d'environ 25 millions d'habitants (près de 27 millions pour la Côte d'Ivoire), pour un taux de pénétration du mobile de 90% (contre 162% pour la Côte d'Ivoire, selon le régulateur local qui dénombre 44 millions d'abonnés au mobile à fin 2021, soit pratiquement le double du Cameroun, NDLR).

Amélioration de la transparence
Conséquence directe de ce « fibre gap » au Cameroun, indique la SFI, *« malgré une couverture haut débit mobile (3G, 3.5G et 4G), seuls 23% des ménages à l'échelle nationale disposaient d'un abonnement Internet (mobile ou fixe) en 2019 (contre plus de 65% en Côte d'Ivoire en 2021, selon le ministère de l'Économie numérique, NDLR), et ce pourcentage est beaucoup plus faible dans les zones rurales, en particulier dans les régions du Centre, du Nord-Ouest et de l'Adamaoua »*.
Chez N-Soft, on pense plutôt que « la transparence est la clef » pour que les revenus générés par le marché camerounais soient réellement connus. *« Les opérateurs de téléphonie mobile (…) produisent des millions d'actes de facturation par jour (à chaque appel, à chaque SMS, à chaque connexion Internet, etc.). Le volume d'actes de facturation est si important qu'il ne saurait être analysé par une personne physique ou même morale. Un auditeur comptable est totalement incompétent dans le cas d'espèce. Ce qu'il faut à la place, ce sont des robots informatiques, capables d'absorber et traiter automatiquement les métadonnées sur les actes de facturations produits par ces opérateurs pour déduire leurs chiffres d'affaires »*, soutient Alex-Ariel Tchetgnia.

BRM

Fibre optique : des câbles sous-marins sous utilisés au Cameroun depuis 17 ans, malgré des besoins croissants

Présenté comme un hub en matière d'infrastructures des télécoms, au regard des cinq câbles sous-marins à fibre optique auxquels il est connecté (SAT3, WACS, ACE, SAIL et NCSCS), le Cameroun exploite cependant très peu ces équipements pour développer son secteur des télécoms, ainsi que celui de la sous-région Afrique centrale. C'est du moins ce que révèle un récent rapport de la Société financière internationale (SFI) sur l'état du secteur du numérique dans le pays.
« Seulement environ 15% de la capacité du câble SAT3 et 30% de la capacité du câble WACS ont été utilisés depuis leur lancement, il y a 17 ans », indique la filiale de la banque mondiale dédiée au financement du secteur privé dans le rapport susmentionné. Cette révélation de la SFI permet de mieux comprendre le protocole d'accord signé le 14 juillet 2021 à Dubaï, aux Émirats arabes unis, entre Camtel, l'opérateur historique des télécoms au Cameroun, et MTN GlobalConnect. Concrètement, à travers cet accord, Camtel, qui détient le monopole de la gestion de la fibre optique au Cameroun, permet à MTN GlobalConnect de commercialiser quatre câbles sous-marins à fibre optique auxquels le pays est connecté. Ceci, de manière à pouvoir non seulement rentabiliser ces infrastructures, mais aussi contribuer au développement du secteur du numérique dans le pays.
« MTN GlobalConnect déploiera sa force de vente internationale pour accompagner Camtel dans la commercialisation de ses quatre câbles sous-marins au Cameroun et dans la sous-région, notamment : SAT3, WACS, NCSCS et le câble sous-marin SAIL qui relie le Cameroun au Brésil. Ces quatre câbles gérés par Camtel sont des infrastructures essentielles pour la connectivité du pays et de la sous-région. Le partenariat conclu par les deux entreprises accélérera le processus de transformation digitale du Cameroun ; et permettra au pays de se positionner comme un hub numérique pour la région », avaient expliqué les deux partenaires dans le communiqué rendu public à l'issue de la cérémonie de signature de la convention.

Internet : malgré la baisse des prix, le taux de pénétration stagne (22%) depuis 2016 en raison des problèmes de qualité

Malgré les avancées du Cameroun en matière de déploiement de la fibre optique, le pays continue de faire face à un marché de l'Internet haut débit insuffisamment développé, qui entrave le développement des biens et services numériques sur le territoire national. C'est ce que conclut la Société financière internationale (SFI) dans son rapport qui dresse l'état des lieux du secteur du numérique au Cameroun.
« Alors que le marché de la téléphonie mobile a progressivement mûri entre 2011 et 2020, le marché de l'Internet haut débit fixe et mobile au Cameroun a connu une croissance limitée, avec un nombre d'abonnements en augmentation lente et un taux de pénétration stagnant depuis 2016 », constate cette filiale de la Banque mondiale.
Concrètement, détaille la SFI, alors que le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile dans le pays est passé de 10 à pratiquement 24 millions entre 2011 et 2020, pour un taux de pénétration de 90%, le nombre d'abonnés à l'Internet a cru de 1 à 6 millions de personnes, atteignant un taux de pénétration d'environ 22% sur la même période. Ceci, souligne la SFI, « malgré une baisse substantielle des prix de détail ».
Cette croissance *« limitée »* de l'Internet haut débit mobile et fixe au Cameroun, croit savoir la Société financière internationale, est consécutive aux *« graves problèmes de qualité (couverture, vitesses de téléchargement et coupures) »*.

Le groupe de la Banque mondiale aux côtés du Cameroun pour le développement du numérique

Le 30 mars 2022, la Banque mondiale et la Société financière internationale (SFI), sa filiale spécialisée dans le financement du secteur privé, ont organisé à Yaoundé, la capitale camerounaise, un atelier sur la valorisation du digital dans le pays. Il s'est agi, apprend-on, de regrouper les principaux acteurs du secteur et le gouvernement, pour faire un état des lieux et échanger sur les leviers à activer pour un développement optimum du numérique dans le pays.
« Le digital est vraiment au cœur de la stratégie de développement du Cameroun. C'est ce qui explique, nous, notre stratégie à accompagner un développement du digital, à aider le Cameroun à opérer cette transformation le plus rapidement possible », a expliqué Sylvain Kakou, le Représentant régional de la SFI pour la zone Cemac.
Cet atelier est organisé au lendemain de la pandémie du coronavirus, qui a démontré l'importance du digital dans un contexte de restriction de la mobilité. La rencontre de Yaoundé survient également et surtout au lendemain de l'adoption par le Cameroun d'un plan national de développement de l'économie numérique.
Avant l'atelier du 30 mars 2022 à Yaoundé, la Banque mondiale a approuvé, le 28 septembre 2021, le financement d'un projet d'accélération de la transformation numérique au Cameroun. Doté d'une enveloppe de 100 millions de dollars (environ 60 milliards de FCFA), ce projet vise, à travers trois composantes, à étendre la portée et la couverture des réseaux numériques à haut débit dans les zones rurales, à favoriser un environnement propice au développement sécurisé et résilient, et accroître l'utilisation de solutions agricoles numériques par les petits exploitants agricoles.

Les investissements télécoms chutent de 78% au Cameroun entre 2016 et 2019, malgré l'accroissement des besoins

Entre 2018 et 2019, les investissements déclarés par les différents acteurs du secteur des communications électroniques au Cameroun ont culminé à seulement 84,6 milliards de FCFA, en baisse de 52,6% en glissement annuel, révèlent des données officielles. Cette baisse atteint 78% lorsqu'on remonte en 2016.
Dans le détail, selon l'Agence de régulation des télécommunications (ART), avec 400 milliards de FCFA investis par les opérateurs des télécoms, l'année 2016 est considérée comme étant la plus faste en matière d'investissements dans les télécoms au Cameroun depuis 2009. Mais, depuis lors, les investissements dans ce secteur ne cessent de décliner. C'est ainsi qu'après 400 milliards de FCFA en 2016, ils sont passés à 305,3 milliards de FCFA en 2017, puis à seulement 84,6 milliards de FCFA en 2019.

Selon la SFI, filiale de la Banque mondiale dédiée au financement du secteur privé, le désinvestissement ainsi observé survient dans un contexte pourtant marqué par l'accroissement des besoins. Il en est ainsi de la nécessité de poursuivre le déploiement de la fibre optique, infrastructure névralgique pour le développement des télécoms, dont les bienfaits échappent encore à plus de la moitié de la population camerounaise.
La SFI n'explique pas les causes de ce ralentissement drastique des investissements dans les télécoms, notamment de la part des opérateurs concessionnaires du mobile (Orange, MTN et Nextell), qui assurent généralement jusqu'à 95% des investissements globaux. Mais, selon des sources internes à ces entreprises, cette situation est à mettre en lien avec le fait que les besoins d'investissement les plus urgent concernent le déploiement de la fibre optique, qui est, pour l'instant, une exclusivité de l'opérateur public Camtel.
Sur la base des données officielles, l'on peut observer que ces opérateurs ont dû progressivement mettre la pédale douce à partir de 2017, après avoir réalisé d'importants investissements en 2014, 2015 et 2016. Pour rappel, ces trois dates correspondent au lancement du premier réseau 3G dans le pays (Nexttel) et au renouvellement des licences de MTN et Orange assortis de la 3G et de la 4G (2015) ; puis à la période d'extension à travers le pays de ces réseaux (2016). En 2020, ces réseaux couvraient déjà entre 79 et 85% de la population selon l'opérateur, apprend-on officiellement.

BRM

David François Nyeck

« LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES TRAFIQUENT LEURS COMPTES POUR RÉMUNÉRER, DE FAÇON OCCULTE, LEURS CAPITAUX PROPRES»

Pour quoi les entreprises camerounaises cultivent-elles l'opacité autour de leurs comptes ? Quelles sont les conséquences de cette pratique sur l'évaluation de l'activité économique et l'efficacité des politiques publiques élaborées sur la base de ces données biaisées ? Cet expert-comptable, qui revendique 43 ans d'expérience, lève un coin de voile sur ce qui s'apparente à un scandale plutôt bien entretenu. Celui qui a collaboré avec des multinationales comme le Britannique Deloite donne une piste pour mettre un terme à ce phénomène solidement installé dans les entreprises.

Entretien avec Sylvain Andzongo

Investir au Cameroun : Quelles sont les causes de l'opacité dans les comptes des entreprises ?
David François Nyeck : Excusez-moi d'aborder votre question par un peu d'histoire, celle de l'impôt au Cameroun. Au début, celui-ci était forfaitaire et collecté par les chefs de villages et de quartier. Il s'adressait donc essentiellement aux habitants du terroir. En passant, je signale que le service de sa collecte était rémunéré (cf. article143 du Code général des impôts de 1994). Aujourd'hui, l'impôt a changé, aussi bien dans sa nature (passage du forfait à l'impôt sur le revenu du contribuable), que par sa collecte (l'opérateur économique a remplacé le chef de village et de quartier). Et je précise que le service que ce dernier (opérateur économique) rend n'est plus rémunéré. Au contraire, s'il lui arrive de ne pas avoir ses calculs justes sur la masse des impôts collectés, il est sanctionné, et souvent, lourdement. De plus, parce qu'il est assis sur le prix de vente des marchandises de l'opérateur économique, l'impôt actuel ignore les frontières : il est collecté, partout où cette marchandise est vendue. Voici le décor.
Je reviens à votre question sur les causes de l'opacité des comptes des entreprises. Elle se fonde sur trois éléments : d'abord la reconnaissance du rôle de l'opérateur économique dans le processus fiscal. Ce dernier est masqué par la littérature fiscale, qui en fait un contribuable ; ce qui légitime une frayeur sur la transparence. En clair, il croit que si ses comptes sont transparents, il paiera plus d'impôt. Vient ensuite la clarification sur la nature de ses interventions dans ce processus. C'est lui qui calcule l'impôt, le facture en l'insérant dans son prix de vente et le collecte lors de la vente pour le reverser à l'État. Ceci signifie que c'est le consommateur qui paie l'impôt. Enfin, il y a l'obligation de collecter l'impôt. Il s'agit d'un service obligatoire qu'il rend à l'État : s'il ne facture pas l'impôt, il n'y a aucune chance que celui-ci soit collecté et reversé au Trésor public.
C'est donc la désinformation qui entoure l'activité fiscale, qui induit la manipulation des comptes des entreprises. Regardez comment l'opérateur économique tremble lors des visites des services du fisc. Il a peur : la peur de tout révéler dans ses comptes.
Alors que ce tout qu'il tente de cacher provient de quelqu'un d'autre (le consommateur). L'État dont l'impôt est le chiffre d'affaires doit s'impliquer plus dans ce processus : il doit lui (l'opérateur économique) expliquer son rôle et lui apprendre comment faire.
Il y a une seconde explication à l'opacité des comptes des entreprises. C'est la nature et le traitement managérial de la notion de bénéfice. En clair, les opérateurs économiques trafiquent leurs

comptes pour se donner les moyens de rémunérer, de façon occulte, leurs capitaux propres investis dans l'affaire. Cette façon de faire met en cause la responsabilité du dirigeant de l'entreprise.
En effet, il n'y a aucune règle de gestion qui l'oblige à traiter son bénéfice, comme une valeur résiduelle de son exploitation. C'est pourtant ce que traduit l'équation suivante : bénéfice = chiffre d'affaires – charges. Car, la vérité est que le bénéfice est une charge de son exploitation. Mieux, la réalisation d'un bénéfice chaque année est consubstantielle de la continuité de l'exploitation, c'est-à-dire que sans elle, la doctrine comptable interdit au chef d'entreprise d'établir un bilan dans sa forme classique.
Combien sont-ils qui en ont conscience, avec le nombre de bilans qui affichent indéfiniment des pertes d'exploitation ou dont les résultats ridicules déclarés n'autorisent aucune distribution de dividendes ? Curieusement, ces boutiques ne ferment pas et leurs dirigeants n'ont pas recours à la soupe populaire pour subsister.
Voilà donc des gens qui se font du mal et le font aussi au pays dans une indescriptible inconscience.

IC : Quelles en sont les conséquences ?
DFN : La mauvaise monnaie chasse la bonne, dit-on. Il en est de même de la désinformation. Convaincus du bien-fondé de cette désinformation, pour certains chefs d'entreprises, le meilleur antidote contre le regard indiscret du fisc aujourd'hui c'est la publication de deux voire trois versions de leurs états financiers, pour le même exercice. Des états financiers pour soi, l'autre version pour le banquier et la troisième version pour le fisc. Probablement, c'est cette dernière version qui est utilisée par l'Institut national de la statistique (INS), pour établir les comptes nationaux. Une véritable catastrophe ! C'est un risque de même nature que l'on prend en utilisant un carburant frelaté pour sa voiture. Quelle que soit la robustesse du moteur, il finira par lâcher.
Comme ce sont les conséquences qui vous intéressent, je pourrais les regrouper en deux catégories. D'abord, les conséquences macro-économiques. N'oubliez pas que ce sont les données des entreprises qui servent à l'élaboration des agrégats de la comptabilité publique. Ceci signifie que si celles-ci sont biaisées, nos statistiques peineront à être fiables. Exemple : le PIB marchand (hors administration publique) x 17,5% (taux de TVA sans centimes additionnels) comparé aux recettes de la TVA déclarée par la Direction générale des impôts (DGI) affiche une différence ahurissante, qui ne peut pas s'expliquer par les seules exonérations fiscales.
Ensuite, les conséquences microéconomiques. Les comptes faux donnent une image fausse de nos entreprises. Ceci nourrit, en premier, la réputation de fraudeurs patentés qui fonde les contrôles terrifiants de l'administration fiscale. Mais plus grave, ce sont leurs problèmes de financement. Leur seul guichet semble être la banque, voire les tontines, alors que la bourse de valeurs existe depuis quelques années, et leur offre des fonds de long terme, à condition bien sûr de montrer patte blanche.

IC : Quelles pourraient être les avantages de la transparence pour ces entreprises ?
DFN : L'épanouissement de tous les acteurs sociaux : les investisseurs, les opérateurs économiques, l'emploi. La fierté d'être riche qui s'observe dans les pays africains anglophones fait peur aux Camerounais, c'est-à-dire aux Africains francophones en général. À tel point que tout jeune aujourd'hui rêve d'être feyman. C'est-à-dire un riche dont l'origine de la richesse n'est pas traçable. Normal, c'est l'image qu'il observe dans la société camerounaise actuelle.
Or, M. Aliko Dangote (l'homme le plus riche d'Afrique) vient d'être décoré par le chef de l'État, Paul Biya, en personne. Tout un symbole. Mais, l'événement est passé presque inaperçu dans notre monde où l'on est habitué à regarder ailleurs.
Autre avantage de la transparence : l'avalanche des offres de placement tant des ménages que des institutionnels envers les entreprises. Il n'y a qu'à voir la concurrence à laquelle se livrent les banques de la place pour s'offrir les faveurs de quelques entreprises plus ou moins transparentes dans leur gestion. Normal, les banques recherchent la sécurité dans leurs placements. Non seulement leur accès au crédit est facile, mais elles bénéficient généralement des taux bonifiés en matière de prêts ou d'avances de trésorerie.
Côté emploi c'est pareil. Les abeilles ne vont que là où il y a du miel. Meilleurs cadres, très bons salaires, meilleure image sociale, ce sont les effets visibles des entreprises qui réussissent parce qu'elles sont transparentes dans leurs informations (financières et autres).
En plus, elles courent moins de risques de redressement fiscal. C'est le lieu de rappeler que les redressements fiscaux majorés des sanctions (pénalités et intérêts de retard) ne sont plus incorporables dans le prix de vente. Donc, on est obligé de puiser dans les capitaux propres pour y faire face.

IC : L'environnement des affaires ne contraint-il pas à l'opacité ?
DFN : Dans votre question, il y a un piège. L'environnement des affaires peut sous-entendre l'inexistence des contraintes administratives. Si c'est cela, il est même une incitation à l'opacité. Un exemple : il y a quelques années, le patronat a fait admettre à l'État que la certification des Déclarations statistiques et fiscales des entreprises (DSFE) par un professionnel comptable, membre de l'Onecca (Ordre national des experts-comptables du Cameroun, NDLR), était une complication administrative superfétatoire. La mesure a été supprimée. Or, c'est une exigence qui devait inciter à la notoriété de ces professionnels, comme « accompagnateurs de la confiance ».
Une fois cette équivoque levée, on peut s'attaquer au problème de fond, à savoir ce que vise l'opacité ? En général, elle vise trois choses. D'abord la confiscation substantielle de la valeur

« L'opérateur économique croit que si ses comptes sont transparents, il paiera plus d'impôt »

ajoutée produite. Soyons clairs ! Un environnement des affaires compliqué signifie un partage inégal de la valeur ajoutée dans les entreprises. Plus précisément, les salaires (notamment ceux des nationaux) sont très défavorisés en Afrique par rapport à la rémunération du capital, et l'État doit en toucher le moins possible. Résultat : les dirigeants des entreprises ont tendance à occulter une partie des résultats afin d'éviter d'éventuelles revendications salariales et fiscales. Les choses doivent être dites telles qu'elles sont réellement.
Ensuite, le partage inégal du bénéfice réel. Il y a une bataille sournoise entre les dirigeants et les autres actionnaires sur un partage équitable des résultats. Souvent, les dirigeants créent des charges à leur avantage, qui diminuent le bénéfice à répartir.
Enfin, le camouflage du montant de l'impôt. Il est facilité par la littérature embrouillant de la fiscalité camerounaise, qui reproduit les enseignements scolaires et se refuse de regarder l'entreprise telle qu'elle est. C'est-à-dire une organisation appelée à durer, exigence qui ne peut se réaliser qu'avec des bénéfices programmés, suivis et constatés en fin d'exercice, comme un moyen de rémunérer les capitaux propres investis.
Or, on oublie très souvent comme dirait Henri Ford que ce n'est pas l'employeur qui paie les salaires. Il n'est que le gérant de l'argent. C'est le consommateur qui paie les salaires. Les salariés qui sont payés au SMIG ne peuvent guère consommer qu'avec le montant du SMIG, c'est-à-dire pas grand-chose. En fait, c'est cet état des choses qui est à l'origine d'une consommation atone dans nos pays, avec toutes ses conséquences, notamment une croissance économique en berne.
Le même paradoxe influence les impôts. Succinctement, c'est pour dire une fois de plus que c'est le consommateur qui paie les impôts collectés par les entreprises, y compris l'impôt sur les sociétés et l'impôt de distribution y relatif.

IC : Dans un environnement comme le Cameroun, quels pourraient être les moyens pour inciter les entreprises à la transparence ?
DFN : La chaîne fiscale comprend plusieurs maillons. Pour inciter à la transparence, il faut étudier comment celle-ci va impacter le fonctionnement de chacun d'eux.
En place centrale, il y a l'opérateur économique, puisque ce sont ses actes commerciaux, notamment ses dépenses, qui créent l'impôt. Nous devons, par conséquent, changer de paradigme, notamment la reconnaissance, pour une fois, du rôle cardinal du mercenaire fiscal de l'État qu'est l'opérateur économique. Il mérite considération, formation et assistance. Et même, pourquoi pas, rémunération, ne serait-ce qu'à titre symbolique ?
Ensuite, c'est l'État qui se bat pour améliorer l'activité économique porteuse d'impôt. Paradoxalement, c'est cet impôt hypothétique qu'il distribue à l'aveuglette, à travers des exonérations fiscales, sans qu'il puisse savoir à qui cela profite réellement : l'opérateur économique ou le consommateur. Et si ce mécanisme profite à l'opérateur économique, aurait-il intérêt à le faire savoir ?
Dans le même ordre d'idée, l'État, en premier, croit que les pénalités et les intérêts de retard suite au redressement fiscal constituent une aubaine financière qui améliore ses recettes budgétaires. Est-ce plus profitable que de créer un climat de confiance

entre les opérateurs économiques et lui, dont la transparence est la seule garantie ?
Puis, il y a les opérationnels : le personnel du fisc (primes sur les sanctions), le conseil fiscal (honoraires) qui se bat pour son client, et le consommateur (minoration des prix de vente).
Le principe conciliateur de ces intérêts divergents est que l'on ne saurait asseoir des avantages sur l'erreur ou l'ignorance d'un maillon de la chaîne. La double conséquence de son application c'est, d'une part, l'encadrement de l'opérateur économique pour qu'il joue pleinement son rôle, et d'autre part, qu'il apprenne que son chiffre d'affaires est la somme de ses charges. Ainsi, il comprendra les meilleures techniques qui permettent d'incorporer le bénéfice, l'impôt sur le bénéfice et tous les autres impôts dans le prix de vente. Oui, je l'affirme, ces techniques ne sont pas clairement exposées dans les manuels scolaires.

IC : Certains pensent que la bourse pourrait être une solution pour inciter à la transparence. Mais, nos entreprises sont-elles compétitives de votre point de vue ? Pourquoi ?
DFN : Il y a une certitude : on ne peut pas aller à la bourse, sans être transparent. Car, les conditions essentielles exigées aux entreprises cotées sont la publication régulière des informations fiables sur leur marche et les informations incitatives sur la distribution des dividendes. On est une activité réellement lucrative ou pas ?
Elle est donc une réelle opportunité pour le financement à long et moyen terme des entreprises : un marché des capitaux illimité, dans lequel sont exigées l'attractivité et la transparence, avec trois avantages majeurs : c'est l'entreprise demandeuse de fonds qui fixe le taux de rémunération de l'argent reçu (ce qui est différent du prêt où le taux d'intérêt est fixé par celui qui donne l'argent); en dehors des obligations, il n'y a pas d'échéance pour récupérer l'argent placé dans une entreprise; enfin, cerise sur le gâteau, l'émiettement de la participation dans le capital est le meilleur moyen de pérennisation des entreprises, surtout familiales.
C'est donc vrai que la bourse est un appât significatif qui pourrait inciter les entreprises à faire preuve de transparence dans leurs informations financières. Mais à une condition, levons les hypothèques dénoncées plus haut, à savoir la peur et l'ignorance.
Car, personne ne serait disposé à confier son épargne à une entité qui n'est pas capable de lui garantir la rémunération de son placement. Mieux, cette rémunération doit être à la fois pérenne et compétitive par rapport aux offres de placement concurrentes. Lorsque le cadre conceptuel de la production de l'information financière subordonne la réalisation de celle-ci à l'assurance de la continuité de l'exploitation, cela signifie, à minima, que chaque année toute entreprise doit produire un bénéfice substantiel.
Mais, comment est-ce possible lorsque les entreprises n'ont connaissance de leur bénéfice qu'en fin d'année ? Comment peuvent-elles avoir l'assurance que le bénéfice attendu est bel et bien dans le prix de vente de leurs biens ou services ?

IC : Quels pourraient être les gains de la transparence des entreprises pour l'économie ?
DFN : On dit vulgairement que « l'argent n'aime pas le bruit ». C'est dans les entreprises que se créent les richesses. Alors pourquoi son activité est-elle alimentée par des guéguerres de tous genres ? Tout simplement parce que l'outil de la paix, le prix de revient structuré, est ignoré.
Mon vœu pour la Nation camerounaise, État et secteur privé, est qu'il s'approprie le concept de prix de vente structuré. C'est la condition pour que s'installe la transparence dans la gestion des entreprises et de l'économie. Parce que c'est l'outil stratégique qui garantit la pérennité, la sécurité et la performance des entités économiques. Regardez, c'est bien de cela qu'il s'agit dans cette querelle sur la vie chère où l'on discute sans éléments probants de dialogue sur la table. Il n'y a qu'à s'inspirer de la structure des prix du carburant. N'est-ce pas aussi simple ?
Sachant que chaque marchandise vendue (comporte un impôt connu) vous vous imaginez quelle aubaine pour le budget de l'État ? Le jeu de cache-cache est fini. Chaque opérateur économique sait ce qu'il a à reverser au titre de l'impôt et l'État sait ce qui va lui revenir à l'occasion de chaque vente. Cette technique existe. Efforçons-nous de la maîtriser et de la mettre en œuvre. Vous verrez, l'État se sentira obligé d'être le fer de lance pour la création et le suivi des entreprises, parce qu'il aura compris qu'elles jouent le rôle de mercenaires pour son compte.
Quels sont aujourd'hui les arguments pour justifier ou dénoncer la fixation du taux de minimum de perception à 1,5% ou 2% du chiffre d'affaires ?
L'exercice n'est pas facile. Avec le prix de vente structuré, nous aurons enfin la réponse.
De plus, il faut savoir qu'aujourd'hui l'impôt est mondialisé. Ce qui signifie que toute marchandise camerounaise qui s'en va à l'international, où le pouvoir d'achat est nettement plus élevé que le nôtre, est porteuse de l'impôt camerounais qui doit être collecté et rapatrié pour financer notre budget.
À partir de là, aucune marchandise ne sortira plus du Cameroun sans un contrôle strict de la structure de son prix de vente, pour surveiller l'impôt à collecter. C'est fini ! On ne rigolera plus avec le rapatriement des sommes encaissées à l'exportation.
Sachant que le prix de chaque marchandise vendue rapporte tel taux de bénéfice net à distribuer aux investisseurs dans l'entreprise, il n'y a plus de souci pour garantir cette rémunération. En conséquence, les entreprises deviendraient les meilleures collectrices et fructificatrices de l'épargne nationale, qui peine à se placer dans la quiétude. Et pour terminer, l'emploi des jeunes et la croissance économique ne seront que les conséquences collatérales de cette remise des pendules à l'heure.

GESTION PUBLIQUE

Propriété foncière : le Cameroun suspend les ventes de terrain dans 21 de ses 58 départements

Afin de juguler les ventes illégales des terres du domaine national, le ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières (Mindcaf), Henri Eyebe Ayissi (photo), a annoncé, le 28 avril au cours du conseil de cabinet, la suspension des transactions foncières dans 21 départements du Cameroun. C'est pratiquement la moitié des 58 départements que compte le pays.
La suspension des immatriculations directes et des concessions concerne : la Lékié, la Mefou et Afamba, la Mefou et Akono, le Mbam et Inoubou, le Mbam et Kim, le Lom et Djerem, le Dja et Lobo, la Vallée du Ntem, l'Océan, la Mvila, la Sanaga-Maritime, le Moungo, le Nkam, la Haute-Sanaga, le Noun, la Bénoué, le Fako, la Mezam, le MayoBanyo, la Vina et le Wouri.
Le membre du gouvernement a expliqué que cette suspension de ventes de terrain intervient dans un contexte où des transactions ont lieu dans le domaine national alors que c'est interdit par la loi. En effet, a-t-il indiqué, il ressort de l'Ordonnance n° 74/l du 6 juillet 1974, fixant le régime foncier, que le domaine national est essentiellement constitué de toutes les terres non immatriculées, qui ne se situent pas dans les emprises du domaine public. L'État en assure l'administration dans l'optique d'une utilisation et d'une mise en valeur rationnelles. Ainsi, les transactions ne sont possibles quà la faveur soit de la concession ou du bail, en ce qui concerne les terres libres de toute occupation effective, soit de l'immatriculation, dans les cas où l'occupation se traduit par une emprise évidente de l'homme sur la terre ou une mise en valeur probante. À l'exception de ces procédures, les aliénations ou les ventes des terrains du domaine national sont interdites.
Mais malgré, cette réglementation, les ventes se sont poursuivies. Ce qui spolie l'État et crée un préjudice pour les acheteurs qui peuvent se voir contester l'accès à la terre après-vente. Pour resserrer les restrictions sur ces terres, le ministre a également institué une attestation de conformité applicable aux dossiers de demande d'immatriculation directe, afin de renforcer le contrôle de régularité. Dans la même logique, il a été procédé à la clarification des modalités d'instruction des dossiers de demande d'attribution en concession provisoire ou définitive des dépendances du domaine national. Aussi, les attestations ou certificats d'abandon de droits coutumiers sont désormais proscrits.
Selon le Mindcaf, les conflits fonciers représenteraient 85% des affaires enrôlées au niveau des juridictions administratives et de 65% pour ce qui est des juridictions judiciaires.
Les problématiques liées au foncier au Cameroun sont souvent le tendon d'Achille du pays dans le classement du défunt Doing Business de la Banque mondiale, qui mesurait la facilité de faire les affaires dans le monde.

La Sodecoton interpellée sur son mode de recrutement et la gestion du personnel

Le mode de recrutement et la gestion du personnel de la Société de développement du coton (Sodecoton), mastodonte de l'agro-industrie dans le septentrion du Cameroun, préoccupent la présidence de la République. *« La présidence de la République a été saisie de dénonciations mettent en cause, la conduite, par les organes dirigeants de la Sodecoton, d'une politique de gestion des ressources humaines qui serait dommageable à l'unité nationale, à la stabilité du climat social et à un retour durable à la performance au sein de cette entreprise »*, a indiqué le secrétaire général de la présidence de la République (SG-PR), Ferdinand Ngoh Ngoh, dans une correspondance adressée le 26 avril au directeur général de l'entreprise. *« En attendant que la lumière soit faite sur ces récriminations, vous voudrez bien veiller à ce que les recrutements et la gestion du personnel à la Sodecoton, respectent les exigences d'équilibre et de représentativité de toutes les composantes sociologiques de la nation »*, a-t-il poursuivi.
Cette correspondance de Ferdinand Ngoh Ngoh intervient dans un contexte où le DG de la société a procédé à plusieurs nominations et recrutements de personnels dont les noms et les consonances semblent renvoyer aux originaires uniquement des parties septentrionales du pays. En attendant la réaction de l'entreprise, Guibai Gatama, promoteur du mouvement « 10 millions de Nordistes » qui défend les intérêts des populations du septentrion, répond que globalement les chiffres à la Sodecoton sont les suivants : 140 cadres dont 11 originaires du Grand-Sud ; 129 directeurs et assimilés, dont 22 du Grand-Nord.
De plus, ajoute-t-il, la Sodecoton n'est particulièrement pas attractive pour de nombreux jeunes cadres originaires du Grand-Sud à cause d'un environnement climatique difficile et des salaires bas ; d'où leur faible représentativité dans cette entreprise. *« Puisque le débat est enfin officiel, je vous invite tous, frères et sœurs, à faire le décompte dans les entreprises d'État ; dans l'espoir que l'équilibre régional que nous appelons de tous nos vœux soit enfin respecté »*, conclut-il.
Depuis 1982, le Cameroun applique une politique des quotas régionaux, baptisée *« politique de l'équilibre régional »*. Elle est encadrée par le décret présidentiel n° 82/407 du 7 septembre 1982 et l'arrêté n° 010467/MFP/DC du 4 octobre 1982 du ministre de la Fonction publique. Elle vise à assurer la participation de tous des originaires de toutes les régions aux affaires publiques. Mais, elle est souvent appliquée avec des pays et des experts comme le professeur Viviane Ondoua Biwolé demande sa révision.
Dès lors, l'appartenance à une ethnie ou à un groupe ethnorégional accroît ou diminue les chances d'accès à la fonction publique ou à des strapontins politiques.
Pour rappel, la Sodecoton est une unité agro-industrielle qui encadre plus de 200 000 producteurs de coton dans la partie septentrionale du Cameroun. Elle en est de ce fait son poumon économique. Elle est contrôlée à 59% par l'État du Cameroun, contre 30% pour le Français Geocoton et 11% par la SMIC (une entreprise locale) et produit de l'huile raffinée et des tourteaux pour les éleveurs.

Farines locales : le Cameroun veut fédérer les producteurs pour booster la production

Le ministère camerounais de l'Économie vient d'organiser à Bafoussam, la capitale régionale de l'Ouest, un atelier interrégional des producteurs de farines locales (manioc, patate, macabo, etc.). Cette rencontre, qui a regroupé les producteurs des régions du Nord-Ouest et de l'Ouest, a permis au gouvernement de présenter son projet de création d'une plateforme visant à fédérer les producteurs de farines locales.
« Il y a des terres fertiles dans nos deux régions pour nous permettre de produire des farines locales en quantité dans les six prochains mois. Il faut donc agir et être sérieux », a indiqué le gouverneur de la région de l'Ouest, pour galvaniser les participants à la rencontre à contribuer à la promotion de la politique d'import-substitution prônée par le gouvernement.
Cette idée de mettre en place une plateforme des producteurs de farines locales pour doper la production survient au moment où le débat sur la nécessité de trouver des substituts à la farine de blé refait surface dans le pays, à la faveur de la crise russo-ukrainienne qui a obligé le gouvernement a augmenté le prix du sac de farine de 5 000 FCFA. Cette hausse visait à absorber les surcoûts des meuniers et ainsi garantir l'approvisionnement du marché en farine de blé (principal constituant du pain), dont la matière première est essentiellement importée de la Russie. En 2021, le Cameroun a importé le blé et la farine de blé pour 180 milliards de FCFA, selon le ministère de l'Économie.

Au Cameroun, les prix de nouveaux produits et services désormais soumis à l'approbation du gouvernement

Le ministre du Commerce (Mincommerce) a signé deux arrêtés le 14 avril dernier. L'un rend *« obligatoire le dépôt préalable des barèmes de prix de certains produits de grande consommation »*, tandis que l'autre fixe la liste des prix produits et services dont *« les prix et tarifs sont soumis à la procédure d'homologation préalable, avant toute mise en vente sur le marché national »*.

De manière concrète pour le premier arrêté, le gouvernement et les opérateurs de huit produits de grande consommation devront d'abord s'entendre sur le barème des prix à fixer au consommateur. Ces produits sont :

- les pâtes alimentaires,
- la sardine à huile,
- la margarine,
- les alcools et spiritueux,
- les lessives et les savons de ménage,
- les emballages, les câbles et fils électriques,
- les peintures et carreaux.

« En fait, ces produits pullulent sur le marché et les prix sont fixés à la guise des producteurs, importateurs et autres détaillants », explique un responsable du ministère du Commerce contacté par SBBC. « D'où la nécessité de les encadrer, au regard de leur demande sans cesse croissante », ajoute-t-il.

Le Mincommerce, Luc Magloire Mbarga Atangana, explique en effet dans cet arrêté que « le dépôt préalable des barèmes de prix et tarifs s'applique aux producteurs, aux importateurs et aux commerçants grossistes des produits énumérés ». En clair, c'est désormais le gouvernement qui approuve les prix de ces produits après justification, par les opérateurs économiques, des barèmes pratiqués.

Il est à noter que cet arrêté rend caduque une liste de produits publiée précédemment par le Mincommerce et dont les prix sont soumis à la même contrainte administrative. En effet, dans un arrêté de févier 2016, le membre du gouvernement avait arrêté une liste de 10 produits soumis au dépôt préalable des barèmes des prix. Le thé, le café, le pain, le papier et les serviettes hygiéniques qui se trouvaient dans la liste de 2016 ne sont plus concernés par une homologation des prix.

Le deuxième arrêté du Mincommerce rend publique une nouvelle liste de 17 produits dont les prix sont homologués *« avant toute mise en vente sur le marché national »*. Il s'agit des produits suivants :

- le lait,
- le riz,
- le poisson,
- l'huile de palme brute,
- les huiles végétales raffinées,
- le sel de cuisine,
- le sucre,
- le pain et les pâtisseries,
- les farines,
- les eaux minérales, la bière et les boissons hygiéniques,
- le gaz domestique,
- le ciment,
- le fer à béton,
- les tôles de couverture,
- les services des auxiliaires du transport maritime,
- les services portuaires,
- les transports collectifs des voyageurs par route et chemin de fer.

Comme dans le précédent arrêté, Luc Magloire Mbarga Atangana précise que la précédente liste arrêtée le 22 mai 2015 est abrogée. Celle-ci comportait 22 produits et service. Dans les faits, les prix de la farine de froment, la farine de maïs, le riz importé, les services offerts par les hôtels et les établissements touristiques, les logements sociaux, les logements scolaires et universitaires, les livres et manuels scolaires, le gaz nature, industriel ou médical, les médicaments et consommables hospitaliers ; et l'eau et les services y afférents ne sont plus homologués.

ECONOMIE

À Douala, les prix des produits alimentaires importés ont crû de 10,1% entre mars 2021 et mars 2022 (INS)

Selon les données de l'Institut national de la statistique (INS), sur la période de mars 2021 à mars 2022 (un an), les prix des produits alimentaires importés ont progressé de 10,1% dans la ville de Douala, la capitale économique camerounaise. Cette variation des prix en glissement annuel est supérieure de 1,2 point à celle des produits locaux, dont la progression a culminé à 8,9% à fin mars 2022.
Ceci s'explique par les perturbations sur la chaîne logistique mondiale depuis la crise du Covid-19, dont le corollaire est la hausse du coût du fret à l'international. Ces perturbations ont été aggravées ces derniers mois par la guerre ukrainienne, qui a également accéléré l'augmentation des cours mondiaux des matières premières et du pétrole brut.
Depuis plusieurs mois maintenant, cette situation fait des produits alimentaires les principaux catalyseurs de l'inflation au Cameroun, en général, et dans la capitale économique, en particulier. Par exemple, pour le seul mois de mars 2022, renseigne l'INS, l'indice des prix à la consommation finale des ménages a progressé de 0,7% dans la ville de Douala, contre 0,4% le mois précédent.
« Cette hausse découle principalement de l'accélération des prix des produits alimentaires (+1,5% après +0,7% le mois dernier), des transports (+0,7% après +0,2% le mois dernier), ainsi que ceux des biens et services divers (+1,0% après +0,9% le mois dernier) », indique l'organe en charge de l'élaboration de la statistique officielle au Cameroun.
À en croire la même source, en mars 2022, les prix des produits alimentaires ont principalement progressé en raison de l'accélération des prix des pains et céréales (+7,3% après +2,8% le mois précédent) et du rebond des prix des viandes (+2,8%, après -0,7% le mois dernier).
En effet, l'on se souvient qu'à la suite des revendications des meuniers, le gouvernement a dû, en mars 2022, consentir une augmentation de 5 000 FCFA sur le prix du sac de 50 kg de farine de blé, et de 25 FCFA sur le prix de la baguette de pain, qui est ainsi passée de 125 à 150 FCFA dans les boutiques.

La Socapalm annonce un bénéfice de 13,7 milliards de FCFA en 2021, en hausse de 16%

La Société camerounaise des palmeraies (Socapalm), filiale du Luxembourgeois Socfin cotée à la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (Bvmac), annonce qu'elle a réalisé un bénéfice après impôt d'un montant de 13,7 milliards de FCFA en 2021, contre 11,5 milliards en 2020, soit une hausse d'environ 16%.
Ce résultat était attendu. Puisqu'au cours des six premiers mois de l'année 2021, la Socapalm affichait déjà un résultat net de 12,6 milliards de FCFA. Cet indicateur était alors en hausse de 40,5%, par rapport aux 9,008 milliards de FCFA enregistrés au cours de la même période en 2020.
Selon l'entreprise, *« la hausse significative du bénéfice se justifie par la conjugaison d'une maîtrise des coûts de production, d'amélioration des techniques agricoles et industrielles ainsi que des facteurs climatiques favorables »*. En effet, l'entreprise a par exemple consacré moins de ressources en 2021 dans les dépenses du personnel (9,03 milliards de FCFA) comparé à 2020 (9,11 milliards de FCFA). Par ailleurs, son passif est passé de 16,3 milliards 2020 à 15,2 milliards de FCFA l'année, soit une baisse d'environ un milliard de FCFA.
Cette performance survient dans un contexte encore marqué par la pandémie du Covid-19. Ce qui n'a cependant pas eu d'impact sur la demande d'huile de palme dans le pays, apprend-on des opérateurs de la filière. C'est que, officiellement, le Cameroun affiche un déficit structurel annuel de 130 000 tonnes d'huile de palme. Du fait de ce déficit, la totalité de la production de la Socapalm, le numéro un du marché, est généralement happée par les ménages et les raffineurs locaux. Ces industriels sont d'ailleurs très souvent obligés de recourir aux importations, pour pouvoir satisfaire leurs besoins en huile de palme brute.

Viande de bœuf : le Cameroun devrait entamer ses stocks de sécurité pour satisfaire la demande au 2e trimestre 2022

Au Cameroun, la demande de la viande bovine devrait augmenter au cours du 2e trimestre 2022 courant, « après le léger ralentissement observé après la CAN (Coupe d'Afrique des nations de football, NDLR) organisée entre janvier et février 2021 par le Cameroun, annonce la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac) dans son test prévisionnel de conjoncture. Cette prévision tient certainement de la tenue, au cours de ce trimestre, de la fête du Ramadan, grand rendez-vous des fidèles musulmans généralement marqué par une forte consommation de la viande bovine pendant tout le mois du jeûne et le jour de la célébration elle-même.

Cette progression de la demande pourrait cependant survenir dans un contexte de baisse de la production. *« La détérioration de la qualité des pâturages et le tarissement des points d'abreuvement, qui seront engendrés par la sécheresse dans les régions septentrionales, devraient plomber la production des bovins au deuxième trimestre 2022. Par ailleurs, l'insécurité ambiante dans le Grand Nord devrait également contribuer à assombrir les perspectives à court terme de l'élevage »*, annonce la banque centrale dans son test prévisionnel de conjoncture.

Mais, apprend-on, en dépit de ces prévisions pessimistes, l'institut d'émission commun aux six États de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA et Guinée équatoriale) croit savoir que le Cameroun dispose de moyens suffisants pour faire face à la situation. *« La Sodepa (Société de développement et d'exploitation des productions animales, NDLR) devrait poursuivre ses activités d'approvisionnement en viande, avec l'usage des stocks de sécurité disponibles dans ses boucheries et entrepôts »*, projette la Beac.

Pour rappel, dans le cadre du Plan d'urgence triennal (Planut) implémenté par le gouvernement camerounais à partir de l'année 2015, la Sodepa, bras séculier de l'État du Cameroun dans la production animale, a bénéficié de la construction d'entrepôts frigorifiques d'une capacité totale de 11 800 m3 dans les villes de Yaoundé (6000 m3), Ngaoundéré (1400 m3), Ebolowa (1400 m3) et Kribi (3 000 m3). Ces équipements ultramodernes permettent officiellement et de façon simultanée de conserver jusqu'à 20 000 carcasses de 200 kg.

Ces équipements permettent surtout au pays de doper sa production de viande bovine, qui devient de plus en plus importante au fil des années. Par exemple, au cours de l'année 2019, le Cameroun a produit un peu plus de 107 000 tonnes de viande bovine, selon une étude du Bureau de mise à niveau des entreprises (BMN) camerounaises. Cette année-là, la production bovine avait même surclassé la production avicole, qui fournissait jusqu'ici au pays la plus grande partie de sa production carnée.

La Sosucam annonce la reprise des activités dans son usine de Mbandjock, après avoir reçu 222 000 litres de gasoil

Dans une note interne, signée ce 25 avril par son directeur général, Samuel Second Libock, la Société sucrière du Cameroun (Sosucam) annonce la reprise de la production de sucre dans son usine de Mbandjock dès demain. À en croire le document, le problème de carburant qui a poussé l'entreprise à arrêter ses activités le 22 avril a été résolu.
« Nous avons réceptionné à ce jour un volume conséquent de nos besoins hebdomadaires », indique le DG à ses collaborateurs.
« La Sosucam avait besoin d'avoir une visibilité sur plusieurs jours. Désormais, elle dispose d'un stock qui lui permet de fonctionner sur plusieurs jours », affirme Christian Yango, le responsable de Tradex-Yaoundé.
Selon, Jaques Rémy Atangana, le délégué régional du Centre du ministère de l'Eau et de l'Énergie, la filiale au Cameroun du Français Somdiaa a reçu à ce jour 222 000 litres de gasoil, soit respectivement 71 000, 95 000 et 56 000 litres les 22, 23 et 25 avril.
De la même source, on apprend que la demande globale de Sosucam n'excède pas 30 000 litres par jour alors que l'entreprise parle plutôt 60 000 litres.
Comme pour répondre au DG de Sosucam, qui dit rester attentif à ses exigences de stock plancher, le délégué régional et le responsable de Tradex-Yaoundé assurent que cet approvisionnement va se poursuivre dans les prochains jours suivants les besoins exprimés par la filiale de Somdiaa, conformément aux instructions « fermes » données par le ministre de l'Eau et de l'Énergie, Gaston Eloundou Essomba.
Pour l'heure, Sosucam indique que l'exploitation se poursuit sur le deuxième site à Nkoteng avec une production 500 tonnes de sucre par jour. Leader du marché camerounais du sucre (70% de parts), l'entreprise, détenue à 74% par le Français Somdiaa et 26% par l'État du Cameroun, affirme qu'elle dispose de stocks équivalents à *« plusieurs mois »* de consommation. Elle dit donc continuer d'assurer l'approvisionnement du marché conformément à ses engagements.

Le Cameroun abrite le premier congrès africain du bambou et du rotin, deux gisements de richesses et d'emplois

Le tout premier congrès africain du bambou et du rotin s'est ouvert le 20 avril 2022 à Yaoundé, la capitale camerounaise. La rencontre organisée en partenariat avec l'Organisation internationale pour le bambou et le rotin (INBAR) s'achève le 22 avril 2022. À travers l'organisation de cette rencontre, apprend-on, le Cameroun exprime son engagement à jouer sa partition dans le développement de la filière bambou et rotin, qui représente un marché estimé à 11 000 milliards de FCFA dans le monde, selon le ministère des Forêts et de la Faune.
« Le bambou et le rotin sont deux leviers qui peuvent permettre, s'ils sont bien exploités, de créer les emplois, lutter contre la pauvreté et améliorer le cadre et les conditions de vie des populations. Au plan environnemental et climatique, le bambou et le rotin séquestrent le carbone au même titre que la forêt », explique le ministre camerounais des Forêts et de la Faune, Jules Doret Ndongo.
Selon les estimations officielles, le Cameroun abrite 15 espèces de bambou sur les 1 642 recensées dans le monde, et jusqu'à 21 espèces de rotin sur les 631 dénombrées sur la planète. L'exploitation optimale de ce potentiel, grâce notamment à la production d'une partie des 200 produits qui peuvent découler du bambou et du rotin, pourrait créer jusqu'à 250 000 emplois dans le pays, apprend-on.

Ciment, huiles, farine de blé, riz… : le Cameroun tente d'endiguer les pénuries en suspendant les exportations

Dans une correspondance datée du 22 avril 2022, le ministre camerounais du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana (photo), demande au gouverneur de la région de l'Est de prendre « des mesures immédiates visant à la suspension, jusqu'à nouvel avis, l'exportation » des produits tels que le ciment, les huiles raffinées, la farine de blé, le riz, les céréales produites localement… Cette mesure, précise le ministre Mbarga Atangana, fait suite au constat des *« pénuries aggravées que l'on observe sur le marché national »*.

Avec le concours des autorités administratives de la région de l'Est, le ministre du Commerce entend visiblement couper l'herbe sous les pieds des commerçants qui préfèrent faire des affaires avec la République centrafricaine (qui partage une frontière avec le Cameroun dans la localité de Garoua-Boulaï) au détriment du marché local, sur lequel les pénuries apparaissent déjà au fil des jours. De bonnes sources, les commerçants du Sud, région camerounaise dans laquelle s'est développée une intense activité commerciale avec la Guinée équatoriale et le Gabon, sont également ciblés par la mesure ministérielle susmentionnée.

Dans la partie septentrionale du pays, où les commerçants nigérians viennent se ravitailler en céréales et autres produits vivriers, mettant ainsi à mal l'approvisionnement du marché local, les exportations des céréales et huiles raffinées produites localement sont interdites depuis décembre 2021. La mesure, initialement prescrite au seul gouverneur de la région de l'Extrême-Nord le 3 décembre 2021 par le ministre du Commerce, a même été étendue à l'ensemble du territoire par une note du directeur général des douanes du 27 décembre 2021.

En effet, après une augmentation généralisée des prix sur le marché, à la faveur de la période post-Covid et du conflit entre la Russie et l'Ukraine, le Cameroun fait désormais face à la pénurie de certains produits de grande consommation sur le marché. C'est le cas du ciment, dont les producteurs se défendent pourtant d'approvisionner régulièrement le marché. Ces derniers viennent d'ailleurs d'être tancés par le ministre du Commerce.

Réexportations frauduleuses

À la vérité, les cimentiers sont soupçonnés de créer des tensions sur le marché pour forcer le gouvernement à homologuer de nouveaux prix du ciment revus à la hausse, de manière à pouvoir réduire les surcoûts de production estimés à plus de 1000 FCFA par sac depuis 2021. Ces surcoûts peuvent être annulés en vendant davantage la production dans des pays voisins (Gabon, Guinée équatoriale, RCA), où les prix de vente aux consommateurs sont nettement plus rémunérateurs et beaucoup moins encadrés par les autorités publiques. Cette réalité justifie également le fait que d'importantes cargaisons de riz, pourtant importées pour la consommation locale, soit frauduleusement réexportées vers les pays voisins. Selon l'Institut national de la statistique (INS), pour la seule année 2019, pas moins de 332 300 tonnes de riz ont été réexportées vers les pays voisins par les commerçants camerounais. Ces réexportations « se chiffreraient à environ 87 milliards de FCFA », souligne l'INS.

Pour ne rien arranger à la situation que vit actuellement le marché camerounais, le producteur de sucre Sosucam, qui contrôle environ 70% du marché camerounais, vient d'annoncer la suspension des activités dans son usine de Mbandjock, dans la région du Centre, en raison de la pénurie de gasoil observée sur le territoire national. Le temps de cette suspension des activités à Mbandjock (l'usine de Nkoteng continue de tourner), la Sosucam sera privée d'une capacité de production de 300 tonnes par jour. Cette réalité devrait avoir un impact sur l'approvisionnement du marché local en sucre, en cette période de jeûne du mois du ramadan, au cours duquel la consommation de ce produit est décuplée sur le marché.

Au Cameroun, la sécheresse pourrait plomber la production bovine au 2e trimestre 2022

Les prévisions de production entre avril et juin 2022 ne sont pas reluisantes dans la filière bovine au Cameroun. En effet, selon le test prévisionnel de conjoncture publié par la banque centrale des six États de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA et Guinée équatoriale), l'on s'achemine vers un ralentissement de la production de cette catégorie de viande.
« La détérioration de la qualité des pâturages et le tarissement des points d'abreuvement, qui seront engendrés par la sécheresse dans les régions septentrionales, devraient plomber la production des bovins au deuxième trimestre 2022. Par ailleurs, l'insécurité ambiante dans le Grand Nord devrait également contribuer à assombrir les perspectives à court terme de l'élevage », annonce la banque centrale.
Ces projections pessimistes surviennent dans un contexte où le kilogramme de viande de bœuf connaît déjà une augmentation sur le marché (+200 FCFA). Dans la capitale, les bouchers mettent cette hausse des prix sur le compte de l'augmentation des coûts du transport entre le septentrion, terreau de l'élevage bovin au Cameroun, et la partie méridionale du pays.

Économie : embellie annoncée dans la zone Cemac au 2e trimestre 2022, malgré une conjoncture internationale difficile

Selon le test prévisionnel de conjoncture que vient de publier la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac), institut d'émission des six pays de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA et Guinée équatoriale), les chefs d'entreprises de cet espace communautaire anticipent une amélioration de l'activité économique au cours du 2e trimestre 2022 courant.
Cette embellie est projetée, souligne le test prévisionnel de conjoncture, dans un *« contexte géopolitique mondial incertain »*, marqué notamment par la guerre en Ukraine, qui a davantage renchéri les coûts des matières premières et du fret sur le marché international ; et une *« hausse sensible de l'inflation dans la zone Cemac »*. La banque centrale projette cet indicateur à 3,6% en 2022, soit 0,6 point de plus que le seuil de tolérance admis par la communauté.
À en croire les résultats de cette enquête prévisionnelle, réalisée auprès des opérateurs économiques, cet « optimisme (…) reposerait essentiellement sur des cours du baril de pétrole favorables, conjugués à une demande privée bénéficiant de l'éloignement du spectre de la pandémie de Covid-19, ainsi que d'une demande publique soutenant l'activité domestique ».
Dans le détail, apprend-on, au cours du trimestre courant, le secteur primaire devrait connaître une dynamique favorable, portée notamment par les hydrocarbures et les activités agricoles. Le secteur secondaire afficherait également une évolution positive, avec en particulier une branche des BTP en rebond, qui bénéficiera d'une demande publique en hausse. Enfin, dans le tertiaire, *« l'activité devrait maintenir ses bonnes performances, avec une branche télécommunications poursuivant une croissance solide, et des établissements hôteliers retrouvant un niveau d'activité plus important »*.

Développement local : le Feicom accorde des financements d'un montant de 13,5 milliards de F FA a 45 communes

Au cours de ses 43e et 44e sessions, tenues le 26 avril 2022 à Yaoundé, le Comité des concours financiers du Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunale (Feicom) a validé le financement de nouveaux projets présentés par 45 communes camerounaises.
Après avoir *« examiné ces demandes dans leur pertinence, ainsi que la faisabilité des projets qui y sont adossés, le Feicom a accordé 60 financements d'un montant de 13,5 milliards FCFA dans le principe d'un développement équilibré et harmonieux, les communes de toutes les régions étant représentées »*, annonce Philippe Camille Akoa, le directeur général du Feicom, la banque des collectivités territoriales décentralisées du Cameroun.
Les projets à financer par le Feicom dans les communes bénéficiaires se rapportent au développement des infrastructures, à la gouvernance, à l'accès aux soins de santé, à l'assainissement, à l'accès à l'eau potable et aux services. Centralisateur des centimes additionnels, un impôt destiné au financement du développement local, le Feicom a mobilisé une enveloppe totale d'un peu plus de 894 milliards de FCFA au profit des communes et communautés urbaines du Cameroun, sur la période allant de 2006 à 2020.
Sur la même période, apprend-on des données de cet organe, une enveloppe de 292 milliards de FCFA a été injectée dans 3 601 projets réalisés dans les collectivités territoriales décentralisées du Cameroun. Ce qui démontre l'importance du Feicom dans le dispositif public de développement local.

Le Cameroun effectue un nouveau paiement d'intérêts d'un montant de 1,4 milliard de FCFA sur le marché de la Beac

Selon le rapport des opérations du marché des valeurs du Trésor de la Beac, pour la semaine du 18 au 22 avril 2022, le Cameroun a une nouvelle fois honoré un engagement envers les investisseurs de ce marché des titres publics, en effectuant un nouveau paiement de 1,4 milliard de FCFA d'intérêts. Ce paiement, apprend-on officiellement, est relatif à une émission d'obligations du Trésor assimilables (OTA) à 3 ans de maturité effectuée en 2020, et rémunérée à 4% chaque année.
Avec ce nouveau paiement, le Cameroun confirme son statut de pays solvable, avec des remboursements de plus de 3 000 milliards de FCFA effectués sur le marché des titres de la Beac, depuis son lancement en 2011. Mieux, précise-t-on au ministère des Finances, ces remboursements ont été tous effectués à date, sans un seul défaut de paiement.
Cette crédibilité de la signature du Cameroun permet au pays de s'endetter 2 à 3 fois moins cher sur ce marché, par rapport aux autres pays de la Cemac. Par exemple, en mars 2022, le Cameroun a servi un taux d'intérêt moyen de 2,53% sur ses bons du Trésor, contre une moyenne globale qui a culminé à 6% sur ce marché.

Passation des marchés publics en ligne : la coopération des banques sollicitée pour le passage à la phase 2

Dans la cadre de la phase 2 du projet de dématérialisation des procédures de passation de la commande publique, dénommée *« Cameroon On-Line E-procurement System »* (Coleps), les banques et établissements financiers seront amenés à communiquer des données bancaires sur les adjudicataires.
Dans ce sens, le ministre en charge des Marchés publics (Minmap), Ibrahim Talba Malla, a saisi, le 5 avril, le président de l'Association professionnelle des établissements de crédit du Cameroun (Apeccam) pour lui demander de prendre des diligences afin que ses membres (les banques) développent, chacun à son niveau, une plateforme informatique disponible sur internet. Cette plateforme doit retourner des données permettant à l'application Coleps de s'y connecter et de consommer automatiquement les données liées aux différentes cautions (de soumission, d'avance de démarrage, de retenue, de bonne exécution) dans le cadre des marchés publics.
« Les données concernées sont : la référence de caution, l'identification de l'entreprise, l'identification du marché, la banque et son agence, le signataire et la date de signature, le montant de la caution », renseigne le Minmap qui précise que les tests de l'application sont prévus pour la fin du mois de mai 2022.
La construction de la plateforme *« Coleps »* est financée par la Corée du Sud à hauteur de 3 milliards de FCFA. L'objectif final est de réduire la corruption dans le secteur des marchés publics au Cameroun. Car bien souvent, c'est le contact entre les prestataires et les fonctionnaires qui favorisent certaines pratiques de corruption. Dans son rapport présenté fin 2018, la Commission nationale anti-corruption (Conac) a classé le ministère des Marchés publics comme l'administration la plus corrompue du pays.

Le Cameroun passe devant le Gabon et redevient le principal animateur du marché des titres de la Beac à fin mars 2022

Au 31 mars 2022, le Trésor public camerounais est crédité d'un encours de titres d'un montant d'un peu plus de 1 300 milliards de FCFA sur le marché des titres publics de la Beac, l'institut d'émission commun aux six États de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA, Guinée équatoriale). Le Cameroun redevient ainsi le principal animateur de ce marché, statut qui lui avait été chipé depuis quelques mois par le Gabon.
Selon les données compilées par la Cellule de règlement et de conservation des titres de la Beac, le Trésor gabonais se hisse à nouveau sur la 2e marche du podium, avec un encours de titres de 1 288,2 milliards de FCFA. Ce qui représente 25,3% de l'encours total, contre 25,6% pour le Cameroun et 24,6% pour le Congo (soit 1250,1 milliards de FCFA).
Calculette en main, à eux seuls, les trois pays de la Cemac susmentionnés cumulent à 75,5% de l'encours total des titres sur le marché des valeurs du Trésor de la Beac, officiellement estimé à 5 082,1 milliards de FCFA à fin mars 2022. Viennent ensuite la Guinée équatoriale (12,2%), le Tchad (11,2%) et la RCA (1,1%).

Le Camerounais Dieudonné Evou Mekou nommé président de la Bdeac

La Conférence des chefs d'État de la Cemac (Cameroun, Centrafrique Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad) vient de publier la décision portant le Camerounais Dieudonné Evou Mekou (photo), comme président de la Banque de développement de l'Afrique centrale (Bdeac). M.Evou Mekou remplace à ce poste l'Équato-Guinéen Fortunato-Ofa Mbo Nchama, arrivé en fin de mandat. Ce dernier a d'ailleurs fait une tournée dans les pays de la Cemac pour faire ses adieux aux différentes autorités financières de la sous-région. Le nouveau président de la Bdeac bénéficie ainsi d'un poste rotatif selon les règles qui régissent la gouvernance des institutions bancaires et financières sous-régionales. Il occupera le poste pour un mandat de cinq ans.
Figure connue de l'environnement économique, Dieudonné Evou Mekou a été directeur général de la Caisse autonome d'amortissement (CAA) de 2005 à 2016. Cet organisme est chargé de la dette publique au Cameroun. Jusqu'à sa nomination à la Bdeac, il était vice-gouverneur à la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac), poste occupé depuis le 6 février 2017.
Au 30 juin 2021, le portefeuille de la Bdeac au Cameroun est constitué de 42 opérations, représentant un volume total d'engagement de 336,243 millions FCFA. Le secteur public représente 60,1 % du portefeuille, soit 202,044 milliards FCFA pour 11 opérations, contre 39,9 % pour le secteur privé, soit 134,199 milliards de FCFA pour 31 opérations.
Parmi les projets du portefeuille de la Banque au Cameroun, l'on retient entre autres : le projet de plan de riposte contre la Covid-19 ; le projet d'aménagement et de bitumage de la route Mintom-frontière Congo ; le projet d'aménagement et de bitumage de la route Kumba-Mamfé ; le projet d'aménagement du barrage hydroélectrique de Lom Pangar ; le projet de construction d'une usine de transformation de fèves de cacao à Kribi par Atlantic Cocoa Corporation (ACC S.A), etc.

Le Tunisien BFI livre à la Cobac une nouvelle plateforme de supervision des banques

La Commission bancaire d'Afrique centrale (Cobac), le régulateur du secteur bancaire dans la zone Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA et Guinée équatoriale), vient de lancer une nouvelle plateforme destinée à la supervision des établissements de crédit et de microfinance de cet espace communautaire.
Baptisée *« Spectra II »*, apprend-on, cette nouvelle infrastructure qui va permettre de renforcer les capacités de surveillance de la Cobac a été livrée par BFI, une entreprise tunisienne spécialisée dans l'édition de logiciels destinés aux banques et autres établissements financiers.
C'est la 2e plateforme que cette entreprise tunisienne livre au régulateur du secteur bancaire dans l'espace Cemac après *« Spectra »*, opérationnelle depuis 2018. Ce projet avait été financé par la Banque mondiale.

Emprunt obligataire 2022 : les quatre co-arrangeurs garantissent déjà au Cameroun 180,5 milliards de FCFA

C'est pratiquement plié pour le 6e emprunt obligataire de l'histoire des finances publiques camerounaises, que l'État se prépare à lancer à la Bourse des valeurs mobilières d'Afrique centrale (Bvmac), basée à Douala, la capitale économique du pays. Selon des sources internes au ministère des Finances, après le dépouillement des offres consécutives à l'appel à propositions lancé le 25 mars 2022 en direction des sociétés de bourse opérant sur la Bvmac, à l'effet d'accompagner l'État du Cameroun pour cette opération de mobilisation de 200 milliards de FCFA, le gouvernement vient de retenir quatre co-arrangeurs.
Il s'agit de BGFI Bourse, Afriland Bourse & Investissement, Société Générale Capital Securities Central Africa et Upline Securities Central Africa. De sources proches du dossier, ces quatre sociétés de bourse, qui ont émergé parmi les sept ayant souscrit à l'appel à propositions du gouvernement, garantissent déjà à l'État du Cameroun des prises fermes d'un montant total de 180,5 milliards de FCFA, avant même l'ouverture des souscriptions qui aura probablement lieu au mois de mai 2022.
En d'autres termes, sur l'enveloppe de 200 milliards de FCFA recherchée par l'État du Cameroun, il ne reste en réalité qu'à mobiliser 19,5 milliards de FCFA auprès des investisseurs institutionnels et autres particuliers. *« Pour une maturité de 7 ans, qui est une innovation pour le Cameroun, le montant de la prise ferme est un record »*, souligne une source au cœur de cette opération de levée de fonds du gouvernement camerounais.

Retour triomphal

Mieux, apprend-on, le total des prises fermes garanties par les sept arrangeurs ayant répondu à l'appel à propositions du 25 mars était de 220 milliards de FCFA (taux de couverture de 110%), montant qui dépassait déjà largement l'enveloppe recherchée. Mais, contrainte de respecter la conditionnalité de 100 souscripteurs au minimum requis pour tout appel public à l'épargne, l'État du Cameroun a fait le choix de ne retenir que des arrangeurs garantissant 180,5 milliards de FCFA, de manière à ouvrir les souscriptions aux particuliers et investisseurs institutionnels pour pouvoir réunir au moins 100 souscripteurs au terme de l'opération. En plus, selon nos sources, toutes les offres retenues ont des conditions financières proches des prévisions de l'État du Cameroun.
Au regard de ce qui précède, le Cameroun se prépare donc à effectuer un retour plutôt triomphal sur le marché financier unifié des six pays de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA et Guinée équatoriale), après trois ans d'absence.
En effet, après cinq opérations effectuées entre 2010 et 2018 sur le Douala Stock Exchange (DSX), qui a finalement fusionné avec la Bvmac, le Trésor public camerounais qui y avait régulièrement mobilisé entre 80 et 200 milliards de FCFA par appels publics à l'épargne, s'était recentré dès 2019 sur le marché des titres publics lancé par la Beac en 2011, en raison de la souplesse et des coûts très compétitifs des opérations.
En cette année 2022, l'État du Cameroun a une nouvelle fois décidé de changer de stratégie en repartant sur la Bvmac pour lever 200 milliards de FCFA, tandis que seulement 150 milliards de FCFA seront mobilisés sur le marché des titres publics de la Beac, dont le manque de dynamisme observé sur le marché secondaire et l'obligation de respecter les ratios prudentiels limitent désormais les marges de manœuvre des banques opérant comme spécialistes en valeurs du Trésor (SVT) sur le marché primaire. Il reste maintenant à savoir si la facture de cet emprunt obligataire sera moins salée que celle des précédentes.

AGRICULTURE

Plus de 375 ha de plantation détruits par les feux de brousse dans la région de l'Est

Selon les services du ministère de l'Agriculture et du Développement rural de la région forestière et minière (Minader) de l'Est, les feux de brousse allumés par les agriculteurs pour préparer les champs à l'approche des pluies ont détruit une superficie de 375,5 hectares de plantations dans cette partie du Cameroun, au cours de la dernière saison sèche.
31 produits agricoles ont subi les affres de ces feux de brousse, à en croire la même source. Il s'agit notamment du cacao, du café, du manioc, du palmier à huile, du pistache, de la banane plantain, etc. Les services du Minader n'indiquent pas le volume de produits alimentaires détruits par ces feux de brousse. Mais, l'on peut tout de même subodorer qu'il s'agit d'une mauvaise nouvelle pour la sécurité alimentaire dans cette partie du Cameroun. En effet, la région de l'Est et les régions septentrionales du Cameroun sont les plus exposées à l'insécurité alimentaire au Cameroun, selon les données officielles. Ce statut tient du flux de réfugiés centrafricains qu'abrite cette région camerounaise, d'une part, et de l'insécurité quasi permanente que créent les rebelles centrafricains dans certaines villes de cette région, frontalières à la RCA, d'autre part.

Agriculture : lancement officiel de la campagne dans la partie méridionale du pays, sous une météo favorable

Le ministre camerounais de l'Agriculture, Gabriel Mbairobe, a procédé le 26 avril 2022 à Sangmélima, dans la région du Sud, au lancement officiel de la campagne agricole 2022 dans la partie méridionale du pays. Placée sous le signe de la redynamisation du secteur, après les ravages de la pandémie du coronavirus, la nouvelle campagne s'annonce plutôt sous de bons auspices avec des prévisions météorologiques favorables.
En effet, la veille du lancement de la campagne, la direction de la météorologie du ministère des Transports a publié un bulletin météo plutôt optimiste. « (…) Les quantités de pluie sont désormais favorables pour la campagne agricole sur toute la partie sud du pays, qui comprend les zones côtières, des hauts plateaux », a annoncé le ministre des Transports dans un communiqué officiel.
Ces prévisions optimistes s'étendent d'ailleurs à la partie septentrionale du Cameroun, dans laquelle la saison sèche, peu propice aux rendements agricoles optimums, est généralement plus longue. *« La prévision indique aussi que les zones des hautes savanes et soudano-sahéliennes seront suffisamment arrosées d'ici la première semaine d'avril dans l'Adamaoua, la troisième semaine dans le Nord et la troisième semaine du mois de mai dans l'Extrême-Nord »*, informe le ministre Ngalle Bibéhé.

Bananes : production annoncée à la hausse au 2e trimestre 2022, en raison d'une hausse d'activités à la CDC

L'embellie observée dans la filière banane au Cameroun au cours du premier trimestre 2022, avec notamment une hausse des exportations de 4,8% en glissement annuel, devrait se poursuivre au 2e trimestre courant. C'est du moins ce que projette le test prévisionnel de conjoncture que vient de publier la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac), l'institut d'émission des six pays de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA et Guinée équatoriale).

« La production de bananes devrait progresser au deuxième trimestre 2022, profitant surtout de l'arrivée à maturité des plantations de 2021, et dans une moindre mesure, de la reprise des activités dans certaines plantations de la CDC qui faisaient face à l'insécurité l'année dernière », souligne le rapport de l'enquête réalisée par la banque centrale auprès des chefs d'entreprises, des responsables des administrations publiques et autres acteurs économiques du pays.

À l'observation, les prévisions optimistes annoncées dans la filière banane au Cameroun entre avril et juin 2022 reposent essentiellement sur les performances de la Cameroon Development Corporation (CDC), 2e employeur du pays après l'administration publique. En effet, cette unité agro-industrielle détenue à 100% par l'État est en proie à d'énormes difficultés depuis le déclenchement de la crise séparatiste, qui secoue les régions anglophones du Sud-Ouest (elle abrite la majorité des plantations de la CDC, NDLR) et du Nord-Ouest depuis fin 2016.

Mais, pour se relancer sur le marché de la banane, sur lequel elle aura d'ailleurs été absente pendant près de 2 ans, en raison de la suspension des activités du fait de la crise dite anglophone, la CDC a entrepris, en 2021, la réhabilitation de 520 hectares de bananeraies. Ce sont celles-là qui devraient arriver à maturité au cours du 2e trimestre courant, selon le test prévisionnel de conjoncture de la banque centrale.

En plus de cela, il faut compter avec la reprise des activités dans d'autres plantations jadis abandonnées pour cause d'insécurité. Avec l'accalmie observée depuis plusieurs mois sur le terrain, du fait des opérations de ratissage et de sécurisation menées par les forces de défense camerounaises, la CDC devrait pouvoir reprendre la main sur ces plantations. Pour le grand bonheur de la production bananière nationale.

ENERGIES

Carburants : le Cameroun a déjà reçu 189 000 m3 sur les 247 000 commandés pour le mois d'avril 2022

Selon les informations du ministère de l'Eau et de l'Énergie (Minee), le Cameroun a commandé 247 000 m3 de carburants pour le seul mois d'avril afin de satisfaire la consommation locale. Sur les quantités commandées, renseigne le Minee, 189 000 m3 en tout ont déjà été reçus au pays.

Dans le détail, le dépôt de la Société camerounaise de dépôt pétrolier (SCDP) a reçu 54 000 m3 de gasoil et 13 000 m3 de super. Le dépôt de la Société nationale de raffinage (Sonara) a reçu, quant à lui, 46 000 m3 de super et 72 000 m3 de gasoil. Cela fait en tout 120 000 m3 de gasoil et 69 000 m3 de super importés. Avec des besoins journaliers estimés à 5000 m3 de carburants (3000 m3 de gasoil et 2000 m3 de super), le pays dispose ainsi 37,8 jours de carburant en toute autonomie.
Pour renforcer ces quantités, le Minee annonce l'arrivée d'un navire transportant 58 000 m3 de carburants d'ici le 30 avril 2022. Ce qui portera en tout l'importation des carburants pour le mois d'avril à 247 000 m3 d'hydrocarbures, soit environ 50 jours d'autonomie.
L'annonce de ces commandes intervient dans un contexte où ces dernières semaines, il fallait parcourir plusieurs stations-service dans le pays pour trouver le gasoil. Au plan industriel, l'énergéticien Eneo a signifié, mi-mars, au gouvernement, *« l'insuffisance de combustible au niveau de la SCDP »*. La Société sucrière du Cameroun (Sosucam), elle, a dû suspendre sa production dans son unité de production de Mbandjock avant de la reprendre le 26 avril, après un approvisionnement en gasoil. Les commandes des carburants annoncées devraient résorber la pénurie ambiante.

Électricité : deux mini centrales hydroélectriques en gestion dans la région du Nord-Ouest du Cameroun

La commune de Widikum, dans la région du Nord-Ouest du Cameroun, va bientôt lancer un projet de construction de deux mini centrales hydroélectriques, a-t-on appris au sortir d'un récent conseil municipal dédié à la validation des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2021. Selon les informations rapportées par le Quotidien à capitaux publics, Cameroon Tribune, ces ouvrages énergétiques seront construits dans les localités de Widikum et de Menka. Ces infrastructures, dont les caractéristiques n'ont pas été précisées, permettront non seulement de décupler le niveau d'accès à l'électricité dans cette circonscription communale, mais aussi, et surtout de rendre possible l'enclenchement de certains projets industriels. À l'instar de la construction d'une huilerie et d'une savonnerie en gestation dans la commune.

En effet, dans la région du Nord-Ouest, la commune de Widikum est un grand bassin de production d'huile de palme. Les populations se dédient également à la culture du cacao, du plantain et des ignames. Autant de produits susceptibles d'être transformés et de procurer une plus-value, à la faveur du développement des projets énergétiques susmentionnés.

Gaz du Cameroun en difficulté après une condamnation à payer 7,4 milliards de FCFA à un de ses actionnaires

L'entreprise Gaz du Cameroun, qui exploite un gisement de gaz dans la localité de Logbaba à Douala, capitale économique du Cameroun, est confrontée à des difficultés financières. Une décision d'arbitrage irrévocable la contraint à payer un total de 12,1 millions $ (soit 7,4 milliards de FCFA, à la valeur actuelle du dollar) à RSM Corporation, un de ses actionnaires.
Le 4 avril 2022, Victoria Oïl and Gas (VOG), premier actionnaire de GDC avec 57% de participations, a donné l'information dans un communiqué destiné aux investisseurs de la bourse de Londres où elle est cotée. L'entreprise a, par ailleurs, indiqué que le titre était suspendu de toutes les formes de transactions. Depuis cette date, la situation n'a pas beaucoup évolué.
La Chambre internationale de commerce (CCI) de Londres, qui a instruit la procédure, a conclu qu'au début de l'année 2016, GDC a commencé à tort à inclure 4 mois à l'avance la redevance de Cameroon Holdings Limited. L'instance a estimé que la conséquence de cette date de paiement anticipée est que RSM doit maintenant recevoir 10,6 millions $ (6,5 milliards de FCFA) assortis d'intérêts. « Conformément aux règles d'arbitrage de la CCI, la sentence est sans appel et doit être payée sans délai », peut-on lire dans un communiqué de VOG.
« Les montants en litige dans l'arbitrage de la Chambre internationale de commerce sont importants, et une conclusion défavorable aurait un impact significatif sur les prévisions de trésorerie du groupe et sa capacité à poursuivre son activité », a fait savoir Victoria Oïl and Gas en novembre 2021, en annonçant ses performances financières des 6 premiers mois de l'année.

Conséquences

Gaz du Cameroun a jusqu'au moins de juin 2022 pour payer la somme due à RSM, mais ne possédait qu'une trésorerie de 1,6 million $ (moins d'un milliard de FCFA), selon ses plus récents résultats. Le 2 mars 2022, l'entreprise a annoncé être en quête d'un prêt de 1,5 million $ (moins d'un milliard de FCFA).
L'affaire est illustrative des tractations complexes sur les ressources naturelles en Afrique. En 2016, au moment des faits, Cameroon Holdings Limited, bénéficiaire des redevances querellées, était détenu à 65% par Logbaba Project, aujourd'hui devenu Gaz du Cameroun, et à 35% par Victoria Oil and Gas. Les deux entités recevaient des dividendes sur ses bénéfices.
Cette décision survient à la suite d'un accord financier trouvé avec RSM sur une autre affaire. Mais, il n'est pas sûr que les montants nécessaires soient disponibles. Cette situation est un risque pour le secteur bancaire local, engagé à hauteur de plusieurs milliards de FCFA auprès de GDC. Elle est aussi une source de préoccupation pour les entreprises dont la fourniture en énergie dépend de GDC ou qui comptent sur cette société pour développer leurs projets.

LE BELGE PATRICK EECKELERS PREND LA TÊTE DE L'ÉLECTRICIEN ENEO, DANS UN SECTEUR SOUS HAUTE TENSION

Au sortir d'une session du Conseil d'administration, tenue le 30 mars 2022 à Yaoundé, l'électromécanicien de nationalité belge, Patrick Eeckelers, a été nommé au poste de directeur général d'Eneo, le concessionnaire du service public de l'électricité au Cameroun. De sources internes à cette entreprise, contrôlée par le fonds d'investissement britannique Actis, il s'est agi d'une simple formalité. Arrivé au sein de l'entreprise le 12 janvier 2022, Patrick Eeckelers exerçait déjà quasiment les fonctions de DG d'Eneo, en sa qualité de conseiller spécial de son prédécesseur Éric Mansuy. Ce dernier, qui aura passé 3 ans à la tête de cette compagnie d'électricité, a décidé de ne pas renouveler son mandat. Ancien d'Électricité de France (EDF), devenue Engie, Patrick Eeckelers revendique 30 ans d'expérience dans le secteur de l'énergie, dont 20 années d'affectations internationales, notamment à Dubaï, en Arabie Saoudite, en Hongrie, en Bolivie, au

Pérou, en Turquie, en Thaïlande, en Belgique, etc. Cette longue expérience internationale lui permettra-t-elle seulement de redorer le blason d'Eneo ? Interface entre le secteur et le public, l'électricien est régulièrement sous la sellette, en raison des délestages devenus le lot quotidien des populations et des entreprises camerounaises.

En effet, Patrick Eeckelers prend les rênes d'une entreprise opérant dans un environnement marqué par un sous-investissement criard sur le réseau de transport, ce qui en fait le principal talon d'Achille du secteur de nos jours. Tout au long de l'année 2021, par exemple, ce réseau de transport, dont la gestion a été transférée depuis 2018 à l'entreprise publique Sonatrel, s'est effondré plusieurs fois, plongeant la quasi-totalité du pays dans le noir. Depuis 2012, les investissements dans le segment transport ont été quasiment arrêtés. Le projet de remise à niveau des réseaux de transport d'électricité et de réformes du secteur (2016-2022), qui devait rattraper ce retard, piétine (autour de 10% de taux de réalisation à fin septembre 2021), malgré la disponibilité des financements.

Tensions de trésorerie

Par ailleurs, cumulant plusieurs milliards de FCFA de factures impayées auprès des clients, dont principalement l'État et ses démembrements, Eneo se trouve souvent dans l'incapacité d'honorer ses engagements vis-à-vis de ses fournisseurs. Cette tension de trésorerie quasi permanente met généralement à mal l'approvisionnement des centrales thermiques en combustibles, avec pour corollaire le rationnement dans la distribution de l'énergie électrique. En tout cas, durant son séjour à la tête d'Eneo, Patrick Eeckelers devrait s'employer à chasser les démons des délestages, que son prédécesseur n'aura pas réussi à dompter, en dépit d'un magistère bien rempli à bien des égards. Dans le détail, le règne d'Éric Masuy à Eneo aura été marqué par la conduite des négociations et le remboursement effectif d'une partie de la dette colossale de l'État et des entreprises publiques vis-à-vis de la compagnie d'électricité. À ce titre, Eneo a perçu 45 milliards de FCFA de l'État en 2020, et reçoit progressivement une autre enveloppe de 182 milliards de FCFA depuis fin 2021. En plus de ces remboursements de dettes qui ont concouru à l'assainissement partiel des finances du secteur de l'électricité, Eneo a accéléré ses investissements sous Éric Mansuy, atteignant la barre de 52 milliards de FCFA pour la seule année 2021.

Investissements

« 52 milliards de FCFA c'est près de deux fois plus que la moyenne annuelle du montant mis par l'entreprise les années précédentes. Cette progression dans le volume des investissements tient principalement au retour de la confiance des bailleurs de fonds, qui est consécutifs à l'assainissement des finances du secteur de l'électricité, et qui a permis de lever 100 milliards de FCFA sur le marché local en fin d'année 2020, auprès d'un syndicat de banques », explique un collaborateur du DG sortant.

Par ailleurs, au cours des trois dernières années, Eneo a accru de 5 points son rendement de distribution (67 à 72%) grâce à une lutte plus acharnée contre la fraude sur le réseau électrique ; le nombre de clients a progressé de 220 000, atteignant un parc de 1,7 million d'abonnés en 2021 grâce aux nouveaux branchements et à la conversion des anciens fraudeurs. Dans le même temps, à la faveur des investissements réalisés, l'entreprise a poursuivi la stabilisation de son réseau de distribution (remplacement des poteaux en bois, renforcement des lignes, etc.).

« Si entre janvier et octobre 2021, la fréquence et la durée des interruptions dues aux incidents sur le réseau de distribution ont connu une baisse de 18%, en fin janvier 2022, on note une baisse autour de 40%, en comparaison avec la situation en fin janvier 2021. C'est une tendance qui se confirme depuis le début du mois de février 2022 », fait observer une source autorisée.

BRM

PARTICIPEZ À L'ÉDIFICATION DU CAMEROUN DE DEMAIN

Chaque mois, découvrez les avancées économiques du Cameroun

Les magazines *Investir au Cameroun* et *Business in Cameroon* sont offerts gratuitement

- Ambassades et relais diplomatiques du Cameroun
- Salons VIP des aéroports de Paris, Londres, Bruxelles, Zurich et Frankfurt
- Salons des compagnies d'affaires du Bourget
- En Business Class sur Brussels Airlines
- Dans les ministères et hôtels d'affaire du Cameroun

CONFÉRENCES PUBLIQUES
CARNAVAL DES RÉGIONS

PRIX
EXPOSITIONS

RENCONTRES
ÉCONOMIQUES

SAEDEL

SALON DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

...Ensemble vers l'émergence !

THÈME :

« LES DÉFIS DE L'ÉCONOMIE LOCALE ET DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL »

Du 03 au 11 Décembre 2022

KRIBI-NGOYE (au bord de l'Océan Atlantique)

Avec **35** ministères, **50** entreprises publiques, **100** entreprises privées, **200** CTD, **200 000** visiteurs.

IMAGINEZ LES OPPORTUNITÉS !

Partenaire local : VILLE DE KRIBI

Régisseur Exclusif :

Mon Communicateur
Le pilote de notoriété

Port. : 677 88 63 22
Fixe : 222 20 99 09

info@saedel.cm
www.saedel.cm